



Égalité des genres et inclusions dans l'Aide de Transition pour le Développement

1. Introduction

Les crises, les conflits et les catastrophes ne frappent pas tous les êtres humains de la même façon. De manière générale, mais en particulier dans les situations de crise, le genre*¹ est un **facteur de vulnérabilité** important, qui peut se renforcer s'il est associé à d'autres facteurs tels que l'âge, le handicap et l'appartenance ethnique et religieuse. Simultanément, **l'autonomisation** des personnes de divers genres et âges, aux capacités physiques et psychiques variables, ouvre des **possibilités** importantes pour contribuer à la **participation sur un plan d'égalité ainsi que des communautés plus résilientes, justes et paisibles**. Dans ce but, les processus de développement et de paix doivent être conçus de manière participative et sensible au genre et à l'inclusion. Pour l'aide de transition pour le développement que propose le BMZ, cela signifie que tout projet devrait comprendre une **perspective de genre et d'inclusion**, mise en œuvre systématiquement tout au long de son cycle, depuis sa planification et réalisation, jusqu'à son suivi et son évaluation. L'objectif ici est d'**accroître l'efficacité de l'aide de transition pour le développement**. La coopération au développement féministe, en particulier, met encore plus l'accent sur la promotion de l'égalité des genres et de l'inclusion dans les mesures d'aide de transition pour le développement.

Le BMZ a publié en mars 2023 sa **stratégie de mise en œuvre de la politique de développement féministe** qui met encore plus l'accent sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'inclusion dans les mesures d'aide de transition pour le développement. Elle s'applique à toutes les régions et à tous les instruments de la politique de développement allemande et sert de référence aux bénéficiaires de subventions du BMZ.

Avec une approche inclusive, l'aide de transition pour le développement contribue à réduire la vulnérabilité et à renforcer la résilience des personnes avec lesquelles et pour lesquelles elle planifie et réalise ses projets. La planification des projets se base sur des analyses qui identifient les risques, les besoins et les potentiels spécifiques au genre et à l'inclusion des groupes cibles. En outre, **les évidences** doivent être utilisées, en particulier lors de la planification des projets, afin de les prendre en compte dans l'identification des approches et des activités efficaces. La revue systématique intitulée „*Strengthening women's empowerment and gender equality in fragile contexts towards peaceful and inclusive societies*“, commandée par le BMZ et publiée en 2021, constitue notamment une riche source de données probantes.

En outre, pour que la perspective de genre soit systématiquement intégrée dans l'aide de transition pour le développement, les projets doivent présenter **au moins un marqueur GG1**². Un marqueur GG0 ne sera accepté que dans des cas exceptionnels dûment justifiés.

Lorsque cela est utile et possible, il convient d'envisager la combinaison d'un marqueur GG2 avec un marqueur FS2. Cette position est aussi conforme aux orientations de la politique de développement du BMZ concernant l'égalité de genre.

¹ Dans le présent document, le terme « genre » n'est pas considéré comme binaire (homme et femme) et désigne aussi les personnes ayant d'autres identités et orientations sexuelles (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers et intersexes, LGBTQI). Lorsque nous parlons des besoins particuliers des femmes et des hommes, et des filles et des garçons, afin de les mettre en lumière, il convient de garder à l'esprit cette définition inclusive du genre.

² Lorsqu'une mesure porte le **marqueur GG 1**, cela signifie que l'égalité de genre est un **objectif secondaire** important. Cela doit être clairement indiqué dans la logique d'impact. **Ces indicateurs doivent être étayés par des mesures concrètes et sensibles au genre**. Lorsqu'une mesure porte le **marqueur GG 2**, cela signifie que l'égalité de genre est un **objectif principal**, donc un élément décisif pour sa réalisation. Pour plus d'informations sur l'attribution correcte des marqueurs, veuillez consulter la page <https://www.oecd.org/dac/gender-development/Minimum-recommended-criteria-for-DAC-gender-marker.pdf>.

Dans le domaine de l'inclusion, les actions menées dans le cadre de l'aide de transition pour le développement sont également guidées par la **Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées** et l'**Agenda 2030** pour le développement durable, notamment son principe « ne laisser personne de côté » (*Leave no one behind*).

*Chaque partenaire de mise en œuvre de l'aide de transition pour le développement devrait réaliser une **analyse de genre pour l'ensemble du portefeuille**, au lieu de réaliser une analyse pour chaque nouveau projet. En fonction du partenaire de mise en œuvre, cela implique de réaliser une analyse de genre du portefeuille au niveau national ou au niveau régional. Les analyses existantes, par exemple d'ONU Femmes ou d'autres organismes de mise en œuvre, devraient être utilisées. Les analyses de genre devraient être mises à jour tous les trois ans.*

*La liste de contrôle est un **outil qui aide les partenaires de mise en œuvre de l'aide de transition** pour le développement à mieux intégrer la dimension du genre et de l'inclusion dans leurs projets et ainsi à **accroître l'efficacité de leurs mesures**. Elle complète d'autres normes nationales, internationales et organisationnelles importantes, destinées à renforcer l'égalité de genre et l'inclusion, et ne se substitue pas à une analyse de genre approfondie. L'objectif de la liste de contrôle est de contribuer à ce que les projets de l'aide de transition pour le développement **atteignent encore mieux leurs groupes cibles et renforcent ainsi la résilience de ces groupes**.*

2. Utilisation de la liste de contrôle et des outils d'orientation

En tant que partenaires de mise en œuvre de l'aide de transition du BMZ, vous trouverez ci-après une liste de contrôle (**chapitre 3**) réunissant des questions clés pratiques pour assurer une gestion de projet sensible au genre³ ainsi que des conseils pour des approches transformatrices au genre. Elle a pour but de favoriser la prise en compte des aspects de genre et des besoins des personnes de divers âges, avec et sans handicap, dès la conception des ébauches et demandes de projets, et d'intégrer une perspective de genre et d'inclusion dans toutes les phases du cycle du projet (y compris le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports) afin d'accroître la qualité et l'efficacité des mesures. Si la programmation inclusive des mesures est indispensable pour bénéficier d'un financement, elle ne constitue toutefois pas le seul critère d'évaluation de l'éligibilité d'une demande de projet. Des conseils pratiques pour concevoir des mesures sensibles au genre ou aux approches transformatrices ainsi qu'à l'inclusion dans les champs d'action de l'aide de transition pour le développement sont donnés au **chapitre 4**. La liste de contrôle n'a pas vocation à remplacer les formats existants de votre organisation (p. ex. analyse de genre ou suivi des résultats), mais à les compléter le cas échéant.

3. Liste de contrôle : Questions clés pour assurer une gestion de projet sensible au genre et à l'inclusion ainsi que transformatrice du genre

La liste de contrôle ci-après offre un **aperçu** des aspects qui, selon le BMZ, sont à **prendre en compte en priorité dans le domaine de l'égalité de genre et de l'inclusion** au sein de l'aide de transition pour le développement. Elle ne se veut **pas exhaustive**⁴.

L'accent y est mis avant tout sur l'analyse des situations et la planification des projets en vue de réaliser des projets inclusifs dans tous les secteurs. Cependant, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures doivent aussi s'effectuer selon une perspective sensible au genre et à l'inclusion.

³ Une approche sensible au genre tient compte des inégalités et discriminations ainsi que des intérêts, besoins et potentiels différents selon les genres dans un contexte donné. Les différences, problèmes et inégalités liés au genre sont reconnus et mis en lumière et les enseignements qui en découlent sont intégrés dans les stratégies et les mesures poursuivies. L'objectif est de faire en sorte que ces stratégies et mesures n'engendrent aucun résultat négatif non visé et que toutes les personnes, indépendamment de leur genre, soient à la fois parties prenantes et bénéficiaires des mesures (de coopération au développement).

⁴ Pour d'autres questions utiles sur les différentes phases du cycle de projet, veuillez consulter le Guide sur le genre de l'association VENRO à la page https://venro.org/fileadmin/user_upload/Gender_v05_WEB_150.pdf.

Seule une mention explicite des aspects liés au genre et à l'inclusion **dans le système d'objectifs et les indicateurs** du projet, et donc un ancrage de ces aspects dans le dispositif de suivi, permet de garantir que l'égalité et l'inclusion des personnes de divers genres et âges, avec et sans handicap, sont suffisamment prises en compte dans la direction du projet, son exécution et l'établissement des rapports. Cette démarche exige aussi, dans la mesure du possible, que des données soient **collectées dès le départ en fonction de l'âge, du genre et du handicap**.

3.1 Analyse du contexte, des situations et des groupes cibles

- Quelle est le cadre public, culturel et normatif (lois, mécanismes de protection, structures d'approvisionnement, etc.) relatif à l'égalité de genre et à l'inclusion à prendre en compte dans le contexte du pays ?
- Quelles données sur le genre, l'âge et l'inclusion sont déjà disponibles et peuvent être prises en compte ?
- Comment la situation particulière des personnes de divers genres et âges, avec et sans handicap, est-elle prise en compte de manière différenciée dans la description de l'environnement du projet (p. ex. rôles assignés aux genres dans certains contextes, accès aux ressources et aux services dans différents secteurs, présence dans des organes de décision, capacités, connaissances, possibilités, besoins et intérêts) ?
- Quels groupes cibles ont besoin d'un appui particulier ou d'une protection parce qu'ils sont exposés, par exemple, à une discrimination, un traitement défavorable ou des violences de nature sexuelle ou fondée sur le genre (notamment le mariage forcé et précoce des fillettes, la stigmatisation des LGBTIQ ou des personnes en situation de handicap) ?
- Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à éliminer les discriminations et traitements défavorables liés au genre et à promouvoir l'inclusion et l'égalité de genre ? Comment pourrait-il, le cas échéant, consolider ou renforcer l'inclusion et l'égalité de genre ?
- Comment sont élaborés les critères et processus sensibles au genre, à l'inclusion et aux conflits, applicables à la sélection des groupes cibles, afin d'aboutir à une composition équilibrée des groupes cibles (p. ex. situation socio-économique et culturelle, handicap physique et psychique, âge et appartenance ethnique en lien avec le genre) ?
- Comment des experts locaux (en matière de genre / d'inclusion) de différents secteurs (notamment de l'éducation et de la santé) et des organes de représentation d'intérêts sont-ils associés au processus d'analyse ?

3.2 Planification du projet – sur la base des résultats de l'analyse du contexte / de la situation / des groupes cibles

- Comment l'objectif du projet prend-il en compte l'égalité de genre et l'inclusion (le premier en tant qu'objectif principal ou secondaire) ?
- Comment les personnes de divers genres et âges, avec et sans handicap, et/ou les organes / associations représentant leurs intérêts sont-ils activement associés à la planification du projet (analyse des besoins, choix des activités, etc.) ?
- Existe-t-il des besoins spécifiques de groupes cibles qui ne peuvent être adéquatement traités que par la mise en place de mesures exclusives (p. ex. la création de foyers de protection exclusivement réservés aux femmes / filles ayant subi des violences sexuelles) ? A l'inverse, est-il nécessaire de mettre en place des mesures inclusives, ou bien une combinaison des deux approches (p. ex. des foyers de protection réservés aux femmes, associés à une campagne d'information s'adressant aux femmes comme aux hommes et expliquant les droits et mécanismes de protection en cas de violence) ?
- Comment garantir que des personnes de divers genres et âges, présentant ou non des handicaps, puissent tirer les mêmes avantages du projet ou participer aux activités dans des conditions d'égalité ? Des activités complémentaires axées sur le contexte social global sont-elles nécessaires pour garantir la participation de l'ensemble du groupe cible aux activités (par exemple, s'adresser aux rôles traditionnels des hommes et des femmes avec les chefs de communauté) ?

- Comment les aspects spécifiques au genre et à l'inclusion sont-ils intégrés dans l'analyse et la gestion des risques du projet ?
- Quelle est l'approche adoptée par le projet pour renforcer les droits, la représentation et les ressources (*rights, resources, representation* - les trois "R") des groupes cibles ? Dépendant de leur contexte et de leur orientation, tous les projets ne peuvent pas s'adresser à chacun des trois "R". Il est donc préférable de choisir, en fonction du contexte, les "R" qui peuvent être traités de manière pertinente.

3.3 Expertise au sein de l'équipe de projet et de l'organisation partenaire

- De quelle expertise en matière de genre / d'inclusion dans le champ d'action concerné dispose l'équipe de projet (en Allemagne et à l'étranger) et l'organisation partenaire locale pour planifier et mettre en œuvre des projets d'une manière sensible au genre et à l'inclusion ?
- Quelles sont les approches particulières sensibles au genre et à l'inclusion (p. ex. promotion de la paix ou prévention des conflits) utilisées par l'équipe de projet ou l'organisation partenaire ?
- Quelles mesures de formation (ou de perfectionnement) sont requises pour renforcer à tous les niveaux les compétences de l'équipe de projet ou de l'organisation partenaire locale en matière d'égalité de genre et d'inclusion conformément à l'objectif du projet (p. ex. formation aux approches des droits humains et des droits des femmes et sur le thème de la participation des personnes ayant un handicap) ?

3.4 Mise en œuvre du projet – Suivi des résultats, évaluation et responsabilité

- Existe-t-il des indicateurs relatifs aux mesures prévues en matière de sensibilité au genre / d'inclusion / qui intègrent des approches transformatrices au genre ? Les indicateurs reflètent-ils l'objectif en termes d'égalité de genre et d'inclusion ? Des données désagrégées par genre, âge, handicap et autres critères de vulnérabilité (p. ex. appartenance à une minorité ethnique / religieuse) sont-elles collectées dans le cadre du suivi et de l'évaluation afin de pouvoir vérifier la réalisation des indicateurs ?
- Quels processus permettent de constater à temps des modifications dans le contexte / la situation / les groupes cibles et d'adapter les activités en conséquence ?
- Dans quelle mesure les effets potentiels, positifs ou négatifs (directs ou indirects) sur les personnes de divers genres et âges, avec et sans handicap, sont-ils pris en compte dans les résultats attendus afin de garantir que les interventions du projet n'ont pas pour conséquence de reproduire ou de renforcer les inégalités ou les stéréotypes existants, conformément à l'approche « Ne pas nuire » ?
- Comment les mécanismes collectifs de retour d'information et de plainte peuvent-ils être conçus de manière inclusive ?
- Dans quelle mesure les données collectées et désagrégées en fonction du genre, de l'âge, du handicap et d'autres critères de vulnérabilité sont-elles prises en compte lors de l'établissement des rapports ?
- Comment assure-t-on que les effets positifs ou négatifs constatés jusqu'ici sur les personnes de divers genres et âges, avec et sans handicap, seront pris en compte dans la planification du programme ou projet suivant ?

4. Orientations pour différents types de mesures d'aide de transition pour le développement⁵

Le chapitre ci-après présente des conseils pratiques pour concevoir des mesures sensibles au genre, transformatrices au genre et inclusives dans les champs d'action de l'aide de transition pour le développement.

⁵ Vous trouverez une description générale des quatre champs d'action de l'aide de transition pour le développement dans la stratégie d'aide de transition pour le développement du BMZ (https://www.bmz.de/de/mediathek/publikationen/reihen/strategiepapier/Strategiepapier510_02_2020.pdf).

Pour toutes les méthodes de mise en œuvre de l'aide de transition pour le développement (p. ex. transferts en espèces, travaux de construction, renforcement des capacités), il convient de prendre en compte les variables telles que l'âge et le genre, ainsi que les capacités physiques et psychiques des personnes concernées. Pour plus de renseignements sur l'instrument des bons d'échange et prestations financières (*Gutscheine und Geldleistungen*), voir la liste de contrôle correspondante de l'aide de transition pour le développement (*Checkliste der strukturbildenden Übergangshilfe*).

4.1 Sécurité alimentaire :

- Dans le cadre des interventions d'aide alimentaire, notamment celles qui nécessitent beaucoup de main-d'œuvre et de temps, comme les distributions alimentaires ou les programmes « Vivres contre travail » ou « Travail contre rémunération », il est tenu compte de la charge de travail des hommes et des femmes ainsi que de la répartition des tâches et des rôles. Les aspects de sécurité liés au genre et l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, par exemple lors des déplacements aller et retour, sont également pris en compte. Dans ce contexte, il convient d'accorder une attention particulière à la protection des femmes et des filles contre les agressions sexuelles et la « sextorsion », ou chantage sexuel, lors de la distribution de denrées alimentaires, par exemple en sollicitant la participation d'organisations féminines, et éventuellement de prévoir aussi des solutions pour la garde des enfants.
- Les mesures de sensibilisation ou de formation sont dispensées aux hommes comme aux femmes, soit ensemble soit séparément, et en veillant à en assurer l'accessibilité pour les personnes handicapées. Dans ce contexte, les intervenants évitent de confiner les intéressés dans des rôles stéréotypés mis en cause et s'adressent par exemple aux hommes et aux garçons, avec et sans handicap, non seulement en tant qu'agriculteurs et travailleurs, mais aussi en tant que prestataires de soins (*care takers*).
- Des activités génératrices de revenus sont mises en place pour favoriser l'autonomisation des femmes de divers âges, avec ou sans handicap, tout en améliorant la disponibilité des denrées alimentaires et leur accessibilité (p. ex. jardins domestiques, activités de transformation, etc.). Lors de la planification des mesures, il est tenu compte des difficultés d'accès éventuelles pour les femmes et les filles (liées notamment à la mobilité et à la garde des enfants). En parallèle, des mesures de sensibilisation sont mises en place pour les hommes et les femmes, avec et sans handicap, afin de réduire les risques de violence basée sur le genre à l'égard des femmes et des filles.

Exemples d'indicateurs :

- Niveau des extrants : xx femmes (dont xx% handicapées) dans les communautés du projet nn ont participé avec succès à des formations sur l'utilisation d'espèces végétales résistant à la sécheresse au moment MM/YYYY. Niveau des réalisations : Le pourcentage de femmes (dont xx% de personnes handicapées) dans les communautés du projet nn qui ont cultivé au moins z des espèces végétales résistantes à la sécheresse définies zz a augmenté de xx% à la fin du projet. **Reconstruction d'infrastructures et de services de base :**
- Des femmes de divers âges, avec et sans handicap, sont associées à la planification des mesures de reconstruction. Les besoins de genre sont identifiés et pris en compte, en particulier pour limiter les risques et les dangers pour le groupe cible (p. ex. lors de la construction d'installations sanitaires, de latrines, d'hôpitaux, de points de distribution d'eau potable ou d'eau pluviale, de chemins d'accès).
- Au sein des comités communautaires nouvellement créés (p. ex. comités de gestion de l'eau), des personnes de divers genres et âges, avec et sans handicap, participent aux travaux dans des conditions d'égalité (représentation et participation active) et voient ainsi leurs capacités renforcées.
- On veille à limiter les obstacles éventuels à la participation de personnels spécialisés à des mesures de développement de leurs qualifications professionnelles pour la prestation de services de base, par exemple dans le domaine de l'éducation ou de la santé (p. ex. par la mise

en place de services de garde d'enfants, l'adaptation des horaires de formation continue / perfectionnement / apprentissage pratique ou par des offres de formation séparées pour les participants masculins et féminins).

- **Épidémies** : Garantir l'accès à l'enseignement à distance et aux possibilités d'apprentissage numérique aux groupes cibles, en particulier aux femmes de divers âges et aux personnes en situation de handicap, et former les enseignants en conséquence. Les mesures EAH (Eau, assainissement et hygiène pour tous, *WASH* en anglais) devraient être également renforcées au sein des établissements d'enseignement.
- Des espaces protégés sont mis à la disposition des femmes de divers âges, avec et sans handicap, pour des réunions, des rencontres et des entretiens, et la mise en place de groupes d'appui pour les femmes gérés par des femmes est favorisée.
- Promotion ciblée de micro, petites et moyennes entreprises (TPE-PME) dirigées par des femmes au moyen de la mise en place de transferts en espèces et de fonds ou encore les associations villageoises d'épargne et de prêt (Village Loan and Savings Associations, VSLA).

Exemples d'indicateurs :

- Niveau des extrants : À la fin du projet / à la date de MM/AAAA, xx écoles sur xx dans la zone du projet disposent d'installations sanitaires sûres, séparées par genre et accessibles aux personnes handicapées.
- Niveau des réalisations : À la date de MM/AAAA, dans les communautés sélectionnées, la part de filles âgées de 5 à 18 ans, présentant des handicaps, qui utilisent des installations sanitaires sûres, séparées par genre et accessibles aux personnes handicapées et qui en sont satisfaites a augmenté de xx %.

4.3 Gestion des risques de catastrophes :

- Des hommes et des femmes de divers âges, avec et sans handicap, participent à la planification de mesures de prévention des catastrophes et à l'élaboration de plans d'évacuation qui tiennent compte des besoins liés au genre et sont conçus de manière inclusive (p. ex. sécurité et protection des filles et des femmes dans des centres d'évacuation accessibles aux personnes en situation de handicap, latrines et installations sanitaires, passerelles ou rampes mobiles pour les femmes enceintes, les femmes accompagnées de jeunes enfants et les personnes ayant des handicaps, etc.).
- Les campagnes d'information sur les épidémies menées avec la participation d'acteurs de la société civile (y compris les mécanismes et instructions de protection) ainsi que les mécanismes d'alerte précoce en cas de catastrophe sont formulés et diffusés de manière inclusive, de sorte que les femmes et les hommes, les filles et les garçons, indépendamment d'autres facteurs tels que les handicaps ou l'âge, les comprennent et les reçoivent en temps voulu, dans des conditions d'égalité (accès à la radio / télévision, analphabétisme, etc.).
- Des hommes et des femmes de divers âges, avec et sans handicap, effectuent des exercices de simulation de cas d'urgence et suivent des formations dans leurs communautés, par exemple en tant qu'« auxiliaires d'évacuation* » ou « auxiliaires de premiers soins* » bénévoles.
- **Épidémies** : Protection contre les infections et la surcharge de travail et rémunération appropriée du personnel de santé (essentiellement féminin)

Exemples d'indicateurs :

- Niveau des extrants : À la date de MM/AAAA, xx employé.e.s de l'administration locale ont été sensibilisés, dans le cadre de xx formations sur la gestion des catastrophes, à la prise en compte des besoins liés au genre et à l'inclusion lors de la conception de plans d'urgence.
- Indicateur de réalisation : A la fin du projet en MM/YYYY, xx% des employé.e.s formé.e.s indiquent qu'ils appliquent régulièrement les connaissances qu'ils ont acquises sur la prise en compte des besoins spécifiques au genre et à l'inclusion dans la gestion des catastrophes.

4.4 Coexistence pacifique et inclusive :

- Le développement des capacités locales (p. ex. dans le domaine du travail social, de la pédagogie, de l'appui psychosocial) tient compte des besoins particuliers de genre et de l'inclusion (p. ex. dans l'éducation à la paix aux écoles, encouragement au contact de nature collaboratif par le sport ou le théâtre).
- Les campagnes de sensibilisation abordent explicitement les aspects spécifiques au genre et à l'inclusion, tels que la violence sexualisée et basée sur le genre (par exemple, en utilisant des campagnes médiatiques).
- Les processus locaux de dialogue et de paix sont conçus de manière inclusive, en garantissant une représentation équilibrée et une participation active de tous les genres ainsi que des personnes avec et sans handicap. Cela inclut également les mécanismes de plainte locaux, les comités communautaires, etc.
- **Épidémies** : Mesures de prévention et de protection contre la hausse de la violence (sexuelle) basée sur le genre sous l'effet de la quarantaine, entre autres dans les centres d'hébergement surpeuplés où vivent les réfugiés (p. ex. campagnes d'information, personnel de protection, soins médicaux), mise en place de mécanismes de plainte.

Exemples d'indicateurs :

- Niveau des extraits : nn des organisations de femmes ont organisé des séances d'information sur le thème "Femmes, paix, sécurité" dans les communautés nn jusqu'au [date X] X, afin de répondre aux besoins et aux potentiels de la population locale.
- Niveau des réalisations : zz de nn des organisations de femmes ont élaboré, jusqu'à la fin du projet, des propositions de promotion de la paix (par ex. participation équitable aux décisions en fonction du sexe, problématisation des images de rôles légitimant la violence) qui sont intégrées dans le processus de paix local.

5. Aides et guides d'action supplémentaires

- Politique de coopération au développement féministe
- Systematic Review Gender
- Stratégie d'égalité entre les sexes du BMZ
- World Humanitarian Summit: Commitments to Action
- Troisième plan d'action pour l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP III).
- BMZ : Plan en cinq points pour lutter contre la violence faite aux femmes
- Plan d'action du gouvernement fédéral pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité (2021-2024) (NAP III 1325)
- OCDE : Marqueurs de genre
- Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées
- Plan d'action du BMZ sur l'inclusion des personnes handicapées